

INTERCOMITÉ DE LULLY-PARC
PV de la séance du 11 novembre 2021
Site internet de Lully-Parc : <https://www.genevois.org/lullyparc/>

La séance est ouverte à 19h50

Présences : Mme Agustina Mumenthaler (Co-adm. Lully I), Mme Marie-Laure Peyer Pouilly (adm. Lully IIa), M Pierre-Alain Scheidegger (remplaçant adm. Lully IIb), M Maurice Strazzeri (CT Lully IIb), M Michel Gosteli (adm. Lully IIc), Mme Claude Maret (trésorière Lully-Parc et Lully IIc), Daniel Courvoisier (CT Lully IIc).
Voir feuille des présences en annexe 1.

Excusés : M Michel Braitto, M Rolf Degen, M André Prior, M Olivier Bérout.

Absent : M Jean-Claude Martini

Toutes les copropriétés sont représentées.

1. M Michel Braitto (administrateur de Lully-Parc) a été remplacé par M Michel Gosteli (administrateur de Lully IIc). Toutefois, M Michel Gosteli, qui remplace son père M René Gosteli souffrant et âgé, ne réside pas à Lully-Parc. Nous avons discuté du problème suivant : M Michel Gosteli bien que pouvant représenter sa copropriété, ne peut pas diriger l'IC. Nous avons décidé que Mme Peyer Pouilly dirigera la séance du 11 novembre 2021.
Explication : Lully IIc a fait face à des changements importants cette année : deux nouveaux copropriétaires sont arrivés, M Edmond Golaz étant décédé et M Gilles Toffel a déménagé. Les deux maisons ont été vendues. La tâche d'administrateur se terminait pour M Michel Braitto et le tournus désignait un des nouveaux copropriétaires comme administrateur. Nous avons décidé de sauter de deux places, le suivant étant M René Gosteli au n°7, qui se fait remplacer par son fils M Michel Gosteli.
2. Approbation du PV de la séance du 22.04.2021. Le PV est approuvé à l'unanimité.
3. Points en suspens depuis la dernière séance :
 - L'extincteur en sous-sol a été remplacé
 - ✕ Panneau de propriété privée à remplacer : le CT doit le faire, à discuter en séance CT.
 - ✕ Grande chasse, nettoyage des canalisations à organiser au printemps 2022 (organiser par CT).
 - ✕ Lignes jaunes à repeindre (entrée et sous-sol) : le CT doit le faire, à discuter en séance CT.
 - ✕ Panneau du gabarit « hauteur des garages » : Voir si on peut le mettre à l'entrée, à côté des boîtes aux lettres, avec le panneau de propriété privée. À discuter en séance CT.
 - Le nettoyage des toits a été fait et un rapport envoyé par Tremblet. Il a constaté beaucoup de mousse sur les tuiles. Un devis a été demandé à Tremblet pour l'élimination de la mousse. À discuter en séance CT pour l'exécution.
 - Partie gazonnée de la dalle et tonte : Stéphane a fait le travail. Il est rappelé que le travail sur cette partie est pris en charge par Lully I, Lully IIa, Lully IIb. Car Lully IIc s'occupe de la rocaille côté chemin de la Barge.
 - Infiltrations d'eau : Ce point sera discuté en janvier par le CT : refaire toute l'étanchéité (très cher) ou autre solution. Des devis seront demandés.
 - Éclairage de la dalle : dépendra des travaux décidés pour les infiltrations.
 - Éclairage garages : Reprendre contact avec l'entreprise Gruaz pour réparer les lampes défectueuses. (Attribution des tâches par le CT en séance).
 - Véhicules électriques : solution à discuter plus tard.
 - Armoire UPC : par de fortes pluies, de l'eau peut couler sur cette armoire. Ce point est lié à celui des infiltrations d'eau. De plus, nous devrions avoir accès à l'intérieur de ces boîtes pour évaluer si l'eau est susceptible de causer des dégâts. Actuellement, la clé est en possession d'UPC uniquement. (solution possible : faire une protection métallique au-dessus de ces boîtes). Le CT doit étudier la question.

4. Places de parking :

- Il y a un problème avec les places de vélos, dans le couloir des garages, qui sont de plus en plus encombrées. On propose de discuter, lors de la prochaine réunion, de l'idée d'installer un garage à vélos sur la dalle. Chaque administrateur est chargé de faire un sondage auprès de ses copropriétaires sur cette solution et d'en rendre compte à la prochaine réunion.
- Des vélos inutilisés encombrent depuis longtemps le couloir des garages. Il faudrait donner un délai aux copropriétaires pour évacuer ces vélos. Aucun délai n'a été décidé en séance.
- Parking privé : concernant la question des deux places attribuées au n° 7 (M Gosteli) par les administrateurs de l'époque (1983). À notre connaissance il n'y a pas d'inscription au registre foncier d'une servitude à ce sujet. M Gosteli a la possibilité de nous fournir un document attestant qu'il a une servitude concernant les deux places de parking.

Historique : Les premiers propriétaires de Lully Ilc ont emménagé en 1975. Le n° 7 a été habité par M A. Troxler jusqu'en 1981. La maison a été vendue à M R. Gosteli. Un document a été émis par l'intercomité en 1983 pour préciser la circulation sens-unique, les endroits de parking autorisés et interdits. Auparavant aucun règlement n'existait à ce sujet. Dans ce document, daté du 7 juin 1983, signé par les quatre administrateurs, est mentionné l'arrêté du 25 octobre 1982 du département de justice et police. Il y est cité également les noms des personnes habilitées à déposer plainte en cas de violation de l'interdiction (les peintures des lignes jaunes datent de cette époque). A ce document était joint un plan de Lully-Parc montrant les stationnements privés. Ce document a été distribué à tous les copropriétaires. Voir en annexe 2.

Actuellement, Le stationnement au chemin de la Barge est devenu difficile. C'est ce qui a incité à proposer d'usage général les deux places réservées au n°7.

- Il y a eu plusieurs suggestions concernant ce problème de parking.
- Les places de parking seraient attribuées en fonction de leur localisation sur les parcelles, c'est-à-dire :
Les places vers la maison Gosteli et les 3 à la suite sont sur la parcelle n°4645 donc Lully Ilc
Les places devant Lully Ilb sont sur la parcelle n° 4644 donc Lully Ilb
Les places dans le garage souterrain devant les nos° 51, 53, 55, 59 sont sur la parcelle n° 4643 donc Lully Ila.
- Les suggestions concernant ces places de stationnement doivent être discutées auprès de chaque copropriété. Puis envisager une réunion de Lully-Parc (35 copropriétaires).

5. Divers

- Le panneau d'affichage situé à la sortie des garages est endommagé. À réparer. (CT)
- Il y a une caméra devant un garage de Lully Ila. Quelle est son utilité ? Que voit-on par cette caméra ? On ne devrait pas voir plus loin que la proximité immédiate de cette porte de garage, donc il ne faut pas pouvoir voir qui se promène dans le couloir des garages.
- Il y a eu un problème de présence à cette séance. Dorénavant, chaque personne invitée à une réunion doit répondre par un accusé réception à la convocation et notifier par écrit s'il sera présent ou non.
- Le prochain IC de 2022 sera présidé par Lully I.
- Tous les points mentionnés à la charge du Comité Technique seront rediscutés en séance CT et chaque tâche attribuée à un ou plusieurs membres du CT.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire : Daniel Courvoisier
Chemin de la Barge 17